

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 septembre 2016

Le lundi 19 septembre 2016 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 12 septembre, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, BERTRAND Olivier, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, PANAR Michel, Mme SALOMON Josiane.

Absente excusée : Mme GIRAULT Stéphanie, pouvoir donné à M. GEOFFROY.
M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Plan de lutte contre les frelons asiatiques :

La procédure d'indemnisation des interventions par une entreprise agréée, a changé en 2016. C'est maintenant la commune qui est maître d'œuvre de l'intervention, qui doit donc régler la facture. Le Conseil Départemental peut rembourser la moitié de la facture en fin de campagne sur demande de la commune, pour les destructions allant du 15 juin au 15 octobre. Le conseil municipal vote à l'unanimité la prise en charge des interventions durant la période de référence sur le tarif de base, puis la demande de participation du Conseil Départemental. En cas de dépassement de tarif, il sera à la charge du particulier.

2-Déclassement routes départementales suite travaux LGV :

Il s'agit d'une partie de la RD27 qui sera remise en culture, et de l'ancienne RD335 qui a été déviée par la construction d'un pont, en direction de Magnez. M. le maire propose deux conditions suspensives à cela :

- la remise en état des routes ;
- la mise en place de la signalisation réglementaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le déclassement de l'ancienne RD 335 sous les conditions suspensives ci-dessus.

3-Aménagement de bourg, dossier en cours :

L'ATD et le CAUE ont remis à la mairie une étude portant sur un réaménagement complet du bourg, entrées et sorties RD27 et RD736 et traversée du village. Le coût total est estimé à environ 1 500 000 € ; il resterait à la charge de la commune environ 660 000 € une fois les différentes subventions allouées. Le budget de la commune ne permet pas de tels travaux, néanmoins nous sommes conscients que le bourg nécessite un réaménagement, pour raison de sécurité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une étude globale et précise des travaux, (environ 14 700 € l'étude, prix résiduel) afin de déterminer les travaux les plus urgents à engager en fonction du budget.

4-Reversement fond d'amorçage soutien activités scolaires à la CC Val de Charente :

Ce fonds, 50 € par élève pour financer les TAP (temps d'activité périscolaire), est versé à la commune de Courcôme par l'Etat. A charge à la commune de reverser ce fonds à la CDC Val de Charente qui a la compétence scolaire. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce reversement qui s'élève à la somme de 1 850 € pour l'année 2016.

5-Ouverture de crédit au C/673 suite annulation titre émis en 2013 :

Il s'agit d'une régularisation d'écritures portant sur la somme de 740,82 €, titre émis sur l'exercice 2013 en doublon. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de ce titre par une ouverture de crédit au compte 673.

6-Questions diverses :

-Location de parcelles : suite à l'aménagement foncier, la commune est devenue propriétaire de différents terrains que des fermiers exploitent :

Le GAEC du Dolmen, l'EARL Cailler, et l'EARL Massonnaud.

Afin de régulariser cet état de fait, un contrat de fermage ou location de parcelles sera fait entre les parties. D'autre part le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire pour signer ces contrats. Il est mandaté pour négocier avec M. Cailler Frédéric la location partielle de la pièce qu'il exploite actuellement. Suite à la proposition de M. Colin, une négociation avec les agriculteurs sera engagée afin de leur céder, éventuellement, les terrains exploités.

-Livre sur Courcôme : l'association « Histoires du Pays d'Aigre et Alentours », qui était venue il y a quelques temps recueillir des informations sur l'histoire de notre village, a achevé son travail. Un livre sera présenté le 22 octobre 2016. Au cours de cette journée, une visite guidée du village et un repas seront proposés par cette association. Invitation et programme à diffuser dans le prochain Courcôme-Actus.

-Repas des aînés : la date est fixée au dimanche 13 novembre.

-Exposition sur la guerre 39-45 : déjà exposée à Tusson, nous pourrions recevoir cette exposition pendant la semaine du 11 novembre, du 7 au samedi 12 novembre. En contrepartie d'une participation de 200 € nous pourrions conserver les plaquettes concernant les anciens combattants de la commune Courcôme.

-Compteurs LINKI : pas de délibération sur ce sujet par manque d'informations.

-Consultation définition des territoires de démocratie sanitaire : lancée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) cette consultation porte sur le projet de définition des territoires de démocratie sanitaire au sein de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Les communes ont été sollicitées pour donner leur avis sous forme de délibération. Le conseil n'a pas formulé d'avis pour l'instant.

-Demande de subvention déposée par l'école de Villefagnan : afin de financer un séjour scolaire à St Lary, l'école primaire de Villefagnan sollicite la somme de 243 € par enfant (pour 3 élèves demeurant à Courcôme). Le conseil municipal, en raison du transfert de compétence scolaire à la CC Val de Charente, rejette cette demande et propose à l'école de Villefagnan de solliciter la CDC Val de Charente.

-Éoliennes : la commune est sollicitée par différentes entreprises d'éoliennes. Elles seront invitées à une prochaine réunion du conseil municipal.

-Feux de plein air dans les jardins : M. Bertrand attire l'attention sur le fait que certains habitants pratiquent encore des brûlages malgré la période d'interdiction. Un rappel sera fait dans le prochain bulletin mensuel, plus si besoin (visite aux contrevenants).

-Survol de drones : constaté par plusieurs habitants de la commune, ces survols sont fréquents et de plus interdits. Un article sera inséré dans le prochain Courcôme-Actus, rappelant entre autre les différentes sanctions prévues par la loi. M. le maire n'exclut pas le fait d'aller voir directement les pilotes de ces engins afin de leur rappeler la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h00.